



n°
70

Agnac

VOTRE BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATIONS

juillet 2024



| | |
|---------|---------------------------------------|
| P3 | ÉDITO |
| P 4-5 | VIE LOCALE : PROJETS |
| P 6-8 | ZOOM SUR : ÉCLUSE DU BOUT DU PONT |
| P 9 | VIE LOCALE : NOUVEAU |
| P 10-12 | VIE ASSOCIATIVE |
| P 13-19 | COMPTES RENDUS CONSEILS MUNICIPAUX |
| P 20-22 | INFORMATIONS |
| P 23 | VIE ÉCONOMIQUE |

MARIAGES

Lucie BERGERET et Nicolas GRUNYle 2 janvier 2024
 Parfaite FLAM et Éric SANDRÉ le 4 juin 2024
 Elaïa CHAVALARIAS et Théo SAHBI.....le 22 juin 2024

NAISSANCES

Cillian, Graylin CROFTle 19 mars 2024
 Rebecca, Jade FRENCH.....le 7 mai 2024
 Alice HEMON le 1^{er} juillet 2024

DÉCÈS

Keith LUXTON..... le 6 janvier 2024
 François BUDZYNSKI..... le 9 janvier 2024
 Marie-Jeanne BERAUDle 24 février 2024
 Éric SANDRÉ le 8 juin 2024

Préparez-vous à un bel été avec




Pendant les 3 mois d'été, bénéficiez gratuitement de la téléassistance Présence Verte

Pour bénéficier de cette action de prévention, rapprochez-vous de votre mairie, de votre service d'aide ou de soins à domicile, ou contactez votre agence Présence Verte au 05 53 67 78 00

Offre totalement gratuite sans condition d'engagement

Action réservée aux personnes non adonnées au service de téléassistance Présence Verte

www.presenceverte.fr




Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi



BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif



Mouillez-vous le corps



Fermez les volets et fenêtres



Privilégiez les activités douces



Mangez frais et équilibré



Évitez l'alcool



Prenez des nouvelles des plus fragiles

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66* (appel gratuit) meteo.fr - #canicule

Agnacoise, Agnacois,

Après un début d'année perturbé par un climat capricieux et les différentes élections de ce début d'été, voici le temps de l'apaisement !!!

Pour ces vacances qui démarrent, je vous souhaite un peu de repos !
C'est un moment privilégié pour profiter de sa famille et de ses amis.

Le travail continue pour la commune d'Agnac !

Les travaux de la maison des associations ont commencé (assainissement, renforcement et fondations) bientôt les menuiseries et les sanitaires.

La bâche au lieu-dit le Chateau (à côté du camping) a été posée et remplie (Merci SDIS 47).

La maison locative a trouvé ses occupants, une famille avec deux enfants.

Les travaux d'adduction d'eau à Iffour vont débuter fin juillet pour régler un problème d'adduction dans le cimetière.

Sécurisation routière en cours pour des secteurs résidentiels (mairie, église d'Agnac, lieu-dit la Gare), avec pose de signalétiques 30km/h.

Depuis 3 ans, la procédure de reprise de concessions du cimetière était en cours, maintenant elle est arrivée à son terme ; les travaux vont commencer dans l'été pour la remise en état pour de futures concessions.

Une étude est lancée pour la création d'un zonage AEnR (Accélération des Energies Renouvelables) qui permettra de clarifier pour la commune le photovoltaïsme.

Un cahier sera mis à disposition à la mairie à l'automne, avec le zonage.

Lors de l'inauguration Madame Hélène LAPORTE, députée du Marmandais avait annoncé l'arrivée de médecins spécialistes, les rendez-vous sont ouverts sur Doctolib (petit!) à la maison de santé de Miramont-de-Guyenne.

Un ostéopathe, Lewis POWELL est arrivé au Pôle Bien Être à côté de la mairie d'Agnac.

Je la remercie pour son initiative, on manque cruellement de médecins et de spécialistes.

Je voulais remercier, Lydie MENINI pour tout le travail accompli tout au long de ses nombreuses années comme secrétaire de la mairie d'Agnac.

En lui souhaitant de bien profiter de sa retraite !

Je vous demande de faire le meilleur accueil à la nouvelle secrétaire de mairie, Auriane SARTOR.

Je tiens à remercier tous les conseillers et les agents communaux qui œuvrent tous les jours pour la commune d'Agnac.

Amicalement à tous !

Guillaume Pouliquen
Le Maire

Rédaction : l'équipe municipale
Crédit photos : l'équipe municipale
Mise en page : pom'C / Impression : IGS (47)
Prochaine parution : Juillet 2024

(1) Docteur PAIN, chirurgien orthopédiste, spécialiste des membres supérieurs, le 27 août, le 25 septembre et le 24 octobre.

Vie locale

TRAVAUX ET PROJETS

CROISEMENT DU BAYLE

A la suite du bornage réalisé, pour régulariser l'emprise du croisement, un acte sera passé chez le notaire prochainement.

GRANGE DU BOURG

Le gros-œuvre, le terrassement et l'assainissement ont été réalisés ce premier semestre.



SIGNALÉTIQUE

Dans le cadre de la poursuite de l'action en faveur du déploiement de la signalisation « Français-Occitan » la commune d'Agnac sera dotée prochainement de deux panneaux d'entrée d'agglomération en langue occitane « ANHAC ».

Les hameaux du Bourg/Eglise, Mairie/Monfrange et d'Iffour seront équipés de panneaux d'entrée de bourg assortis de limitation de vitesse à 30 à l'heure et 50 à l'heure selon les situations.

Le Pôle Bien Être sera équipé de panneaux.

IFFOUR

Modification du réseau d'eau potable au cimetière à Iffour sera réalisé par SOGEA. Pour un montant de 35 000 € financé par EAU 47.

TERRAIN A VENDRE

Vente du terrain à Iffour d'une surface de 1030m², pour plus de renseignements contacter la mairie.

FLASH INFO PLU

Le Plan Local d'Urbanisme :
Un outil au service du territoire de demain
Communes de Agnac, La Sauvetat-du-Dropt, Peyrière, Puysserampion et Saint-Pardoux-Isaac

Comme vous le savez, depuis quelques temps, nous nous sommes engagés dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme qui devra nous permettre de définir un projet de territoire pour les 10-15 ans à venir.

Nous élus, avons la responsabilité d'organiser un développement et un aménagement du territoire communal qui puissent offrir à chacun des habitants de notre commune un cadre de vie de qualité et à chaque acteur un cadre propice à l'exercice de son activité.

Ce Plan Local d'Urbanisme doit être compatible avec le SCoT de Val de Garonne Guyenne Gascogne.

Celui-ci est toujours en cours de révision. C'est pourquoi, l'élaboration du PLU a pris beaucoup de retard.

En attendant de disposer des orientations précises du SCoT pour finaliser l'élaboration du PLU, il a été décidé, avec le bureau d'études UrbaDoc Badiane élaboré un certain nombre de documents :

- Un diagnostic stratégique ;
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- Un règlement graphique qui permet de découper la commune en différentes zones ;
- Et un règlement écrit qui s'applique à l'intérieur de ces zones.

Par ailleurs, un travail sur les études de densification a débuté permettant d'analyser le potentiel de densification restant à l'intérieur des zones qui sont déjà urbanisées.

Nous avons par ailleurs commencé à travailler sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Ces OAP devront prendre les formes suivantes :

OAP sectorielles qui devront prévoir les principes à respecter en termes d'aménagement, de desserte, de typologie de logements.

OAP de densification : en cohérence avec l'étude de densification nécessaire à la définition des besoins en logements, des OAP peuvent être nécessaires pour mieux orienter les projets dans les quartiers.

OAP Mobilité : il s'agit ici de montrer comment les quartiers (nouveaux et anciens) se raccordent aux équipements (scolaires et sportifs) et services (mairie, salle des fêtes...) et aux zones d'emplois.

Une OAP thématique « continuités écologiques » : cette OAP comprendra des dispositions portant sur la conservation, la mise en valeur ou la requalification des éléments de paysage qu'elle a identifié et localisé pour un motif d'ordre écologique.

Vous serez informé de l'état d'avancement du PLU tout au long de la procédure.

Le PLU devra normalement être approuvé dans l'année 2025.

LE PYLONE, ENFIN !

Après bientôt trois ans, le Pylone de radiotéléphonie installé sur le mont de Meyra est enfin opérationnel.

Nous vous avons informé des nombreuses péripéties qui avaient retardé sa mise en service, nous avons demandé au Sous Préfet d'intervenir auprès de l'Opérateur.

La très bonne nouvelle est qu'Orange, le principal opérateur utilisé sur la commune a pu y installer une antenne, qui est opérationnelle depuis avril . Elle est installée à l'étage en dessous de l'antenne SFR / Bouygues qui se trouve, elle, au sommet du pylône

C'est un dossier que le Conseil Municipal a suivi de près, nous étions intervenu, avec succès, auprès de Mr Camani, à l'époque Président de Lot et Garonne numérique, pour faire venir Orange sur le Pylone, dédié initialement à Bouygues / SFR Cerise sur le gâteau, une autre antenne orange a été installée sur la route de Bourgoynague sur un Pylone érigé juste après la limite avec Agnac. Cette antenne complète la couverture téléphonique à l'Est de la commune.

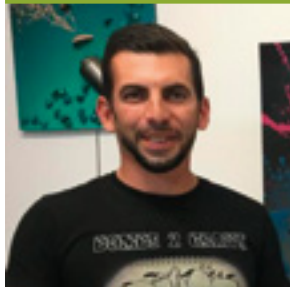
Il ne devrait pratiquement plus avoir de zones blanches sur la commune, sauf peut être tout au fond de quelques vallons encaissés, à condition, bien sûr, qu'on utilise un portable pas trop obsolète !

Avec l'avènement de la fibre, déployée sur toute la commune, que nous avons aussi accompagné, Agnac est maintenant correctement connectée au monde numérique.



Les antennes sur le Pylone, à l'étage supérieur : Bouygues SFR, en dessous : Orange

NOTRE BEAU TRANSFO



Tout le monde, en roulant sur la D 933 , approchant de la patte d'oie vers la Sauvetat a pu admirer la décoration champêtre sur le transformateur électrique au bord de la route.

Depuis deux ans, Territoire d'Énergie Lot et Garonne (TE47) avait lancé un concours auprès

des communes du Département pour embellir un de leurs transformateurs électriques, tout en mettant en valeur la commune. Les frais de décoration étant pris en charge .

Nous avons concouru une première fois mais n'avions pas été retenus.

L'année suivante, pas découragés, nous avons mieux préparé le dossier et celui ci a été accepté par TE47 et ENEDIS.

À charge pour nous de définir le sujet et de trouver un artiste . Le sujet était tout trouvé : le vieux Pont Roman et le Pigeonnier classé du Bout du Pont

Jean Patrick Rodriguez dit Jeep, artiste graffeur, installé à Peyrière s'est chargé de la réalisation .

Le résultat est très plaisant. Beaucoup à Agnac nous ont fait part de leur satisfaction .

Ainsi tous ceux, touristes, professionnels ou locaux, qui empruntent la D 933 en entrant en Lot et Garonne peuvent voir qu'Agnac a des atouts à faire découvrir .

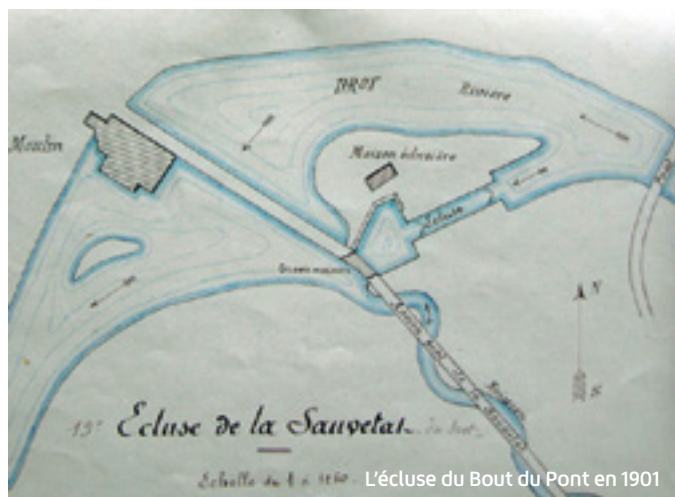


Zoom sur

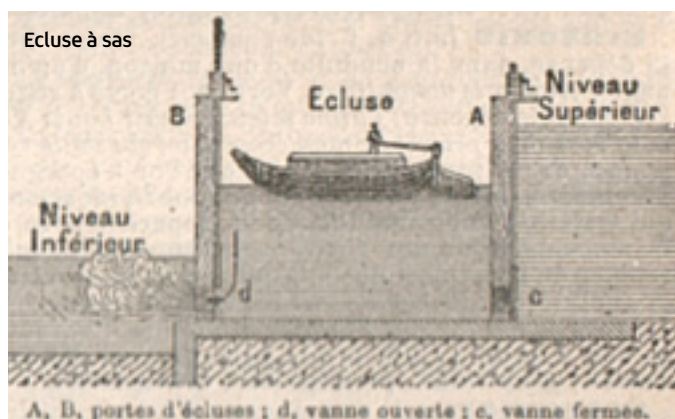
L'ÉCLUSE DU BOUT DU PONT

UNE ÉCLUSE, PATRIMOINE HISTORIQUE

Qui le sait ? Il y a aujourd'hui trois écluses jouxtant notre commune le long de la rivière Dropt. Deux sont sur des domaines privés, les moulins de la Régie et d'Agnac. Une est bien visible, c'est l'écluse du Bout du Pont que l'on peut voir depuis la passerelle joignant les des parties du pont Roman reliant Agnac à la Sauvetat du Dropt.



Ce pont, classé, régulièrement visité par les touristes et amateurs de patrimoine a été très bien restauré il y a quelques années. Il était prévu que l'écluse attenante fut aussi restaurée plus tard car elle fait partie de l'ensemble de ce riche patrimoine historique. Notre Conseil Municipal a commencé une action en ce sens, mais d'abord un peu d'histoire, pourquoi cette écluse a Agnac ?



LA NAVIGATION SUR LE DROPT

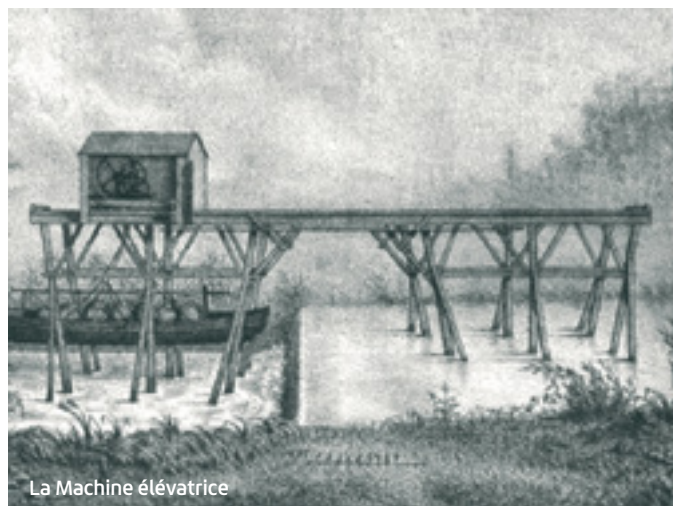
Depuis le début du dix-huitième siècle, il y eu plusieurs projets de navigation sur le Dropt.

Les routes étaient si mauvaises que seule la rivière permettait d'acheminer les marchandises depuis ou vers Bordeaux.

Un premier projet datant de la Régence tomba à l'eau, on parla à l'époque de corruption et d'argent détourné...

Puis vint la Révolution avec la visite de l'énergique Conventionnel Lakanal qui ordonna de couper tous les arbres en trois jours le long de la rivière pour permettre le halage, cela resta sans suite sérieuse après son départ précipité...

Enfin, après la période Napoléonienne, vers 1820, commença une navigation commerciale sur le Dropt, la difficulté principale étant de faire passer aux bateaux les barrages des nombreux moulins, un tous les trois kilomètres environ, on utilisa alors une machine élévatrice avec un pont roulant suspendu : la machine de Mrs Durassié et Troquard (voir illustration) dont il reste quelques vestiges (pilotis immergés) de ci de là.



C'était efficace mais ne permettait pas le passage de grosses charges donc peu rentable.

Il fallait des écluses pour faire passer les bateaux les plus lourdement chargés.

Les pouvoirs publics s'en mêlèrent et favorisèrent la création de la Compagnie de Navigation du Dropt dont les moyens importants permirent le creusement et la construction, auprès de chaque moulin, d'une vingtaine d'écluses entre la Garonne et Eymet sur environ 58 kilomètres, ceci dans les années 1840 à 1850.





Ecluse à sas

Et le Dropt devint alors véritablement navigable ! Les bateaux, jusqu'à 20 m de long, étaient appelés gabares pour ceux à quilles et pouvant transporter 25 tonnes de charge ou coureaux pour ceux à fond plats pouvant charger jusqu'à 50 tonnes avec un mât de charge. En l'année 1860, au plus haut de l'exploitation, ce furent près de 270 000 tonnes de marchandises qui furent transportées.

Les marchandises étaient principalement des matériaux de construction, des barriques, des céréales, blés et farines...

Il y eut jusqu'à 570 bateaux recensés sur le Dropt en 1890. Ils étaient tirés le long des chemins de halage par traction animale ou humaine, aidés par des voiles quand le vent était favorable. Les rives étaient dégagées pour permettre ce halage.

Après de chaque ouvrage vivait un éclusier dans une maison éclusière construite par la société de navigation, il reste beaucoup de ces maisons éclusières, vestiges d'une époque. La navigation, cependant, ne dura pas longtemps, une quarantaine d'année.

Le chemin de fer, dont nous avons parlé dans un numéro précédent, a absorbé la totalité du transport de marchandises au début du vingtième siècle, avant d'être finalement remplacé par la route et les camions, aujourd'hui si nombreux...

Et le Dropt a retrouvé son calme, ses bords ombragés et ses pêcheurs. Les écluses, fermées par des barrages sont devenues des vestiges de cette époque.

L'ÉCLUSE DU BOUT DU PONT

Notre écluse, construite en 1848, est du type « à sas », le sas se remplissant où se vidant permettait le passage des bateaux vers l'amont ou l'aval.

Elle est longue de 30 m, 20 m de porte à porte et mesure 4,80 m de large, ce sont les dimensions standards pour les écluses du Dropt. Un élargissement maçonné à partir de la passerelle permettait le croisement des bateaux.

La maçonnerie de cet ouvrage est remarquable et a défié les années. Le fond, aussi appelé radier, est dallé, les parois latérales, appelées bajoyers sont en pierres de taille et sont



Les encoches de bajoyers

épaulées par une épaisse maçonnerie.

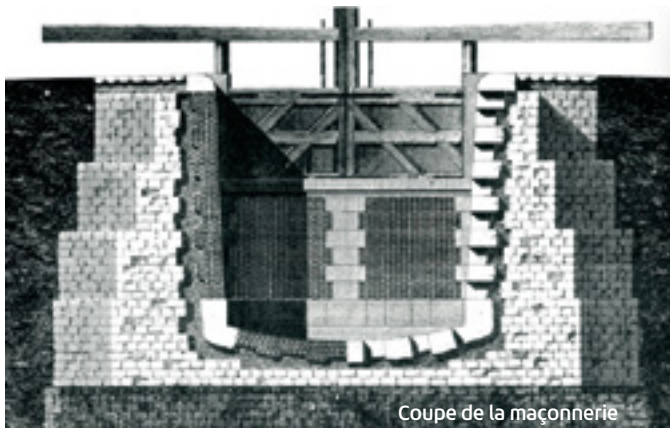
Des portes en bois, aujourd'hui disparues, appelées vantaux, fermant ou ouvrant le sas étaient manœuvrées à la main par l'éclusier grâce à de grands leviers. Fermées, elles formaient un angle pointé vers l'amont pour résister à la pression de l'eau, on peut encore observer sur le radier, un dallage surélevé en éperon, appelé busc, qui permettait l'étanchéité avec le fond quand les vantaux étaient fermés. Quand ils étaient ouverts les vantaux trouvaient leur place dans des encoches encore visibles le long des bajoyers. Au départ de ces encoches, des éléments métalliques d'huissierie sont encore visibles.



Huissierie

L'eau se vidait ou se remplissait dans le sas grâce à la manœuvre de petites trappes à la base des vantaux, appelées vantelles, manœuvrées par l'éclusier au moyen de manivelles et de crémaillères.

Enfin des rainures à batardeaux, permettaient d'assécher l'ouvrage pour les travaux d'entretien, elles sont toujours utilisées pour former un barrage en amont de l'ouvrage.



Coupe de la maçonnerie



Exemple de vantaux en biseau

LA RESTAURATION

Il paraît naturel de parachever la très belle restauration du pont Roman par une restauration partielle de l'écluse. Le visiteur pourra alors avoir une compréhension complète du site.

Il n'est à priori pas question de rendre l'écluse fonctionnelle mais de la restaurer de façon attractive et pédagogique afin de la mettre en valeur.

Nous avons pu missionner un cabinet d'architecte du patrimoine, travaillant avec les Bâtiments de France, pour une étude diagnostic. Le financement de l'étude a été assuré par la Région Nouvelle Aquitaine, EPIDROPT, et les communes de la Sauvetat et d'Agnac.

Les travaux de restauration proposés portent principalement sur une restauration complète des maçonneries, bordures, radiers, busc et bajoyers ce qui représente un gros travail et des coûts conséquents.

Des panneaux explicatifs compléteront la restauration.

Avec la Sauvetat du Dropt, comme pour le Pont Roman, nous allons monter un plan de financement auprès des

différents pouvoirs publics, à hauteur de 80%, pour un projet de restauration. Cela prendra un peu de temps, mais le Conseil Municipal est déterminé à mener ce projet à bien et permettre à ce patrimoine et à ce précieux morceau de notre histoire d'être mis en valeur.



Busc sur le radier

OUR LOCK NEAR THE OLD BRIDGE

Who knows that we have 3 locks along the river Dropt in Agnac ?

One can be seen near the old Roman bridge linking Agnac and La Sauvetat .

The council is considering to partially rehabilitate this lock.

After some useless attempts from early 18 th century, a new Dropt Navigation Company built 20 locks along 58 km on the river in mid 19 th century in order to allow a reliable navigation from Bordeaux and Garonne river to Eymet. At that time roads were too bad for carrying heavy freight.

Specially designed flat bottomed boats named "gabares", a kind of scow, using animal drawn on towpath and sails when winds allowed, could carry 25 to 50 tons of freight each. They were 570 boats registered in 1890.

In 1860, 270 000 tons have been carried, mostly cereals, building materials and barrels.

But it didn't last long, only 40 years, navigation was soon replaced by train, replaced later by road transportation. Our lock is standard sized, 30 m long. A strong inner masonry supports the lateral walls and the paved bottom as well. Bevelled wooden lock doors were manually handled by a lock man, living in a specially designed house nearby. Those little houses can be seen along the mills on the river.

The restoration project aims only to restore masonry walls and bottoms, not to refurbish the lock functional, and clear the sides allowing visiting people to understand how and why this lock worked.

It will take time to find funds from public authorities but the Council is determined to achieve this project in order to highlight our historic heritage.

Vie locale

NOUVEAU SUR LA COMMUNE

SOPHIE ET SON SALON DE COIFFURE ITINÉRANT

Sophie Blandeyrat est coiffeuse depuis l'âge de 16 ans. Elle a commencé dans le salon de sa mère et a ensuite dirigé son propre salon à l'âge de 22 ans.

Depuis le 1er juillet, Sophie a quitté son salon pour sillonner les villages isolés du Sud-Ouest et de la Dordogne avec son beau camion au joli nom : « Sophie Coiff' »

Tout est bien pensé, adapté pour accueillir les clients, dans un joli cadre. Sophie souhaite créer du lien social et de la convivialité. Elle sera accompagnée de Lola, une apprentie coiffeuse de 18 ans. Sophie se déplacera chez les particuliers à mobilité réduite offrant ainsi confort et réconfort à ceux qui en ont besoin.

Elle installera une table pour partager un café entre clients et voisins qui n'auraient pas l'occasion de se voir.



Présente sur 16 communes

Elle remercie les partenaires pour leur confiance et leur soutien dans le projet d'installation sur leurs parkings : les mairies : Douzains, Lalandusse, La Sauvetat du Dropt, Agnac, Saint Pardoux Isaac, Allemans du Dropt, Bourgoynague, Miramont de Guyenne, Lavergne, Razac d'Eymet, Serres et Montguyard, Puysserampion, Soumensac, Peyrières, Saint Aubin de Cadelech, Mastier et les commerçants, garage Alain Cordazzo d'Eymet, Gitem à Miramont, Gamm Vert à Saint Colomb de Lauzun, Sudmeca de Sigoulès, Les fées papillons d'Eymet, Lagrange Cunège, esthéticienne Angélique Moustier et Emeline Combaud d'Eymet.

Elle signera un partenariat avec un centre de rééducation où elle offrira ses services pour les personnes n'ayant pas la possibilité de sortir du centre.

Un grand merci au constructeur du camion salon, Laurent Descombes de l'entreprise SOCORI de Cestas.

Sophie, avec son joli sourire, conclut en disant : « Qu'il faut rester humain, il y aura toujours des cheveux à couper, et surtout, ne pas abandonner celles et ceux qui sont dans le besoin même en fin de vie » !

(Extrait article La Dépêche mardi 2 juillet 2024)

LEWIS POWELL, OSTÉOPATHE ANGLAIS DEPUIS 2013

Expérience dans les soins des personnes âgées, les blessures sportives, les douleurs chroniques, la gestion de la posture, la réadaptation postopératoire et les maux de tête.

Situé au Pôle Bien-Être, Agnac, ou à domicile pour vos besoins.



Vie associative

UN BON CRU 2024

L'ARC D'AGNAC affilié à la Fédération Française de Tir à l'Arc.

Le club « L'arc d'Agnac » propose l'initiation et la pratique du tir à l'arc les mercredis, sur son terrain (tir nature et 3D) et en salle l'hiver.

Le mot du Président :

Bon début de saison, avec plus de 30 archers et une quarantaine à ce jour.

ACTIVITES EN 2024 :

Nous avons participé à une douzaine de concours.

- **18/02/2024** : participation à la réunion du Comité Régional Nouvel Aquitaine de tir à l'arc
- **09/03/2024** : Organisation du tir du roi : jeux d'arc pour le club

Montage du dossier budget participatif qui a été fastidieux : demande de devis, organisation des votes avec campagne publicitaire. Un immense merci à toutes et tous qui avaient voté pour le club, ce qui nous a permis d'être lauréat. Grâce à ce budget, nous allons pouvoir obtenir du matériel qui va nous aider dans toutes nos activités et projets.

- **05/05/2024** : annulation du vide grenier suite aux intempéries, en espérant que le soleil soit au RDV en 2025.
- **18 et 19/05/2024** : championnat de France Nature, 3 sélectionnés :

- Jean-Luc Jossic : S3 H AD

- Jean-Marc Jossic : S3 H AC

- Victoire FLEURY : U13 F BB

Jean-Luc et Jean-Marc maintiennent leur classement, quant à Victoire, après seulement quelques mois de pratique, elle décroche la 3^{ème} place sur le podium avec une médaille de bronze. Le club est très fier de cette performance ainsi que ses parents qui l'ont accompagnée pendant ses 2 jours.

FORUM DES ASSOCIATIONS

le dimanche 30 août

à la Salle des Fêtes d'Agnac

Associations veuillez prendre contact avec Babette Gazeau !

La presse locale ainsi que le bulletin municipal de son village ont publié cette belle performance.

Tout le club se joint à moi pour te dire « FELICITATIONS et MERCI pour ta bonne humeur ».

- **16/06/2024** : concours 3D sur notre parcours à Bourgoynague, le soleil était au RDV, la journée s'est très bien passée et les archers étaient très satisfaits de l'organisation et surtout de la mise en situation des animaux.

Nous avons reçu les félicitations concernant le parcours et l'accueil via les réseaux sociaux.

En espérant que le second trimestre soit aussi prometteur avec encore plus d'animations à prévoir.



AGENDA :

- **04/07/2024** : participation à la journée olympique organisée par les écoles de Miramont, le centre de loisirs et les parents d'élèves
- **Septembre** : RDV MIRASSO au lac de Miramont

Le Président, Jean-Luc JOSSIC

Tél : 06 84 99 31 74 - E-mail : larcdagnac@gmail.com -

WEB : www.larcdagnac.fr



YOGA BLUEMOON

C'est avec beaucoup de joie et dans la bonne humeur que la 3^{ème} année de yoga à AGNAC s'achève, encore une belle année de pratiques de yoga avec des nouvelles inscriptions et une constance dans la mixité des élèves formant un groupe fortement agréable. L'association Yoga Bluemoon continue à vous proposer pendant l'été des rendez-vous, notamment le jeudi matin au lac de Lauzun mais aussi un stage du 21 au 26 juillet, très complet, dans un cadre accueillant et entouré de belle nature. L'association Yoga Bluemoon a proposé 8 événements dont 6 en partenariat avec l'association H au carré d'AGNAC et 1 en partenariat avec l'arc d'AGNAC dans une formidable entente et harmonie.

Vacances au YOGA LAND : du 21 au 26 juillet 2024

Infos : 06.35.41.01.50 / yoga.bluemoon47@gmail.com

www.yoga-bluemoon.com



WWW.YOGA-BLUEMOON.COM

Votre refuge de bien être
*vous ressourcer
*vous poser
*vous détendre

UN PROGRAMME COMPLET

Des pratiques de hatha et yin yoga, de la méditation, du yoga nidra, chant de mantras...

HÉBERGEMENT EN GITES
QUALITÉ, AU CALME

44 PARTICIPANTS MAX
NOUVELLE AQUITAINE
49110 LAUZUN

VOS VACANCES EN YOGA LAND !

Du 21 au 26 juillet

ASOA (Association Sportive Omnisport Agnaoise)

Pour Septembre 2024, ASOA va maintenir des cours collectifs les lundi soir à la salle d Agnac.

Afin d'augmenter l'offre sportive sur le secteur, des cours seront dispensés chaque soir de la semaine sur la commune de St Pardoux dans la nouvelle salle de sport «Fitness Sport Santé». Cette nouvelle structure donnera accès à des machines cardio, des machines de musculation guidée et de la musculation au poids libre.

Dans cette salle seront dispensés de nouvelles activités : danse moderne, cross training, activité physique adaptée, coaching personnalisé, suivi amincissement, self défense, initiation boxe...

Fitness Sport Santé permettra aux habitants du secteur l'accès à une offre élargie d'activités sportives. Ouverture le 2 septembre 2024. A très bientôt !

Liste des assos

ACCA D'AGNAC LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

Contact : Laurent TEYSSIER, 05 53 64 91 38

ACFAA - COUNTRY – DANSE EN LIGNE

L'Association Culturelle Franco Anglaise Aquitaine (acfaa.com) utilise la salle des fêtes tous les mercredis matin pour son activité de danse country.

Contact : Polly, 07.75.26.42.19

L'ARC D'AGNAC

Le Club « L'Arc d'Agnac » propose la pratique du tir à l'arc. Tir nature sur cibles, 3D sur animaux en mousse

Contact : Jean Luc JOSSIC 06 84 99 31 74,

Email : larcagnac@gmail.com, Web : larcagnac.fr

A.S.O.A (Association Sportive Omnisport Agnaoise)

Cours collectifs chaque lundi jusqu'au 30 juin 2024

19H30/20H10 : Renfo Musculaire

20H10/20H30 : Gym Douce

Contact : David RUBIO 07 68 02 92 09

paco.coaching@gmail.com

FRATERNELLE DE MONFRANGE - LES ÂÎNÉS RURAUX

L'association propose des activités diverses (belotte, scrabble, sorties, loto)

Contact : Robert TAILLIEU, 05 53 83 03 28

Pierrot TATAREAU, 05 53 83 01 53

H AU CARRÉ

Activités diverses (musique, théâtre, spectacles, ateliers, danses, rencontres, stages)

Contact : Babette GAZEAU 06 63 11 78 57

babettegazeau@gmail.com – www.babettegazeau.com

YOGA BLUEMOON

Yoga à Agnac, tous les mercredis de 18h45 à 20h et à Lauzun, les jeudis de 9h45/11h et 17h45/19h.

Contact : 06 35 41 01 50

yoga.bluemoon47@gmail.com, bluemoon-gm.com

ZUMB AVEC JOA

Cours de Zumba tous les vendredis de 19h 30 à 20 h 30.

Séance de Zumba Kids vendredi soir de 18 h à 19h.

Contact : 06 77 60 44 66 - zumbavecjoa@outlook.fr



POINT LECTURE / BOÎTE À LIVRES

Le point lecture est ouvert tous les 15 jours le mercredi matin de 10h à 12h. Les prochaines dates seront :

- 18 septembre 2024
- 2, 16 et 30 octobre 2024
- 13 et 27 novembre 2024
- 11 décembre 2024
- 8 janvier 2025

Pour rappel, l'adhésion à Biblio-Résô est de 10 € pour l'année. Notre réserve de livres provient de la bibliothèque de Lavergne, de la Médiathèque Départementale 47, de dons et d'achats. Ils sont renouvelés régulièrement lors des échanges à la Médiathèque Départementale.

Nous vous invitons à venir partager notre plaisir de la lecture. Bonnes vacances à tous ! Maité et Christine

DANSE EN LIGNE

La salle des fêtes d'Agnac ne résonne plus les mercredis matin sous les pas endiablés des danseurs de l'ACFAA. Le groupe de Danse en Ligne mené par Polly Fellows et Caro Hartridge fait une pause estivale, tout comme les 17 autres groupes d'activités sociales, culturelles ou sportives. Tous ces groupes d'activités, ainsi que les cours de langue en anglais et en français reprendront tout début septembre (l'ACFAA participera d'ailleurs au Forum des Associations d'Eymet le dimanche 1^{er} septembre).

Pour découvrir l'ensemble des groupes et les événements sociaux à venir, consultez notre site web (acfaa.com) qui aura fait peau neuve pour la rentrée ou notre page Facebook. Vous pouvez également nous contacter par courriel : info@acfaa.com.

Avant de vous retrouver en septembre le bureau de l'ACFAA vous souhaite un été ensoleillé.



SOCIÉTÉ DE CHASSE

Le repas de chasse du 4 mai a eu du succès avec une centaine de personnes. La soirée était sous le signe de la bonne humeur autour d'un excellent repas copieux.

3 battues de sangliers ont été organisés, 3 sangliers de tués au cours de celles-ci.

Les piégeurs de ragondins ont été efficaces, ils ont pu en attraper une trentaine.

H AU CARRÉ

Cette Association a pour objet : la conception et l'organisation de tout type d'événement notamment dans le domaine de la musique et de la danse.

Dans ce cadre, Babette Gazeau dispense des voyages sonores tout le long de l'année le premier jeudi du mois. Le relâchement, la détente, l'apaisement se font ressentir toujours dans le respect et la bienveillance.



LA FRATERNELLE DE MONFRANGE CALENDRIER 2^{ème} SEMESTRE 2024

| | | |
|-------------|--|-------|
| Septembre : | Samedi 14- loto public | 14h30 |
| | Mardi 24 - loto adhérents | 14h30 |
| Octobre : | Samedi 12- loto public | 14h30 |
| | Mardi 22- loto adhérents | 14h30 |
| Novembre : | Mardi 26- loto adhérents | 14h00 |
| Décembre : | Lundi 16- loto adhérents gratuit + goûter de Noël | 14h00 |



Le repas dansant du 1^{er} mai, avec le groupe Tinelli a eu beaucoup de succès avec 98 participants.

Municipalité

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2023

1) MATÉRIELS À L'INVENTAIRE À L'INVESTISSEMENT

(délibération n°2023-67)

Compte tenu de sa durabilité, M. le Maire propose au conseil municipal l'inscription, à la section d'investissement, les matériels suivants :

- Coffret défibrillateur : 468 € TTC
- Scie Stihl : 178 € TTC
- Souffleur Stihl avec batterie : 297,75 € TTC
- Aspirateur Bosch : 159,99 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE d'inscrire à l'inventaire à la section d'investissement de l'exercice 2023 les matériels ci-dessus mentionnés.

2) FINANCES : EMPRUNT AGENCE FRANCE LOCALE ; DEMANDE D'ADHÉSION. FINANCEMENT DES ACHATS DE TERRAINS. DÉCISIONS MODIFICATIVES

(délibération n°2023-68)

Adhésion Au Groupe Agence France Locale Et Engagement De Garantie Première Demande

Après avoir constaté qu'elle respecte effectivement les critères mentionnés à l'article D. 1611- 41 du code général des collectivités territoriales et après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE :

1. d'approuver l'adhésion de la commune d'Agnac à l'Agence France Locale – Société Terri-toriale ;

2. d'approuver la souscription d'une participation au capital de l'Agence France Locale – Société Territoriale d'un montant global de 900 € (l'ACI) de la commune d'Agnac, établi sur la base des Comptes de l'exercice (2021) :

- en incluant le budget principal : oui
- en excluant les budgets annexes suivants : aucun
- en incluant les budgets annexes suivants : tous
- Recettes réelles de fonctionnement Année (2021) : 297 189 €

3) EMPRUNT AUPRÈS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

(délibération n°2023-69)

M. le Maire rappelle que pour procéder aux investissements de l'exercice 2023, il est opportun de recourir à un prêt d'un montant de 60 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré DECIDE d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

- Montant du contrat de prêt : 60 000 € (Soixante mille Euros)

- Durée Totale : 20 ans
- Mode d'amortissement : Echéances constantes annuelles
- Taux Fixe : 3,49 %
- Base de calcul des intérêts : Base 30/360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

4) LA FÉRIA : FIXATION DU PRIX DE VENTE (SALLE DES JEUNES)

Le Cabinet d'expertise GINESTET a réalisé l'évaluation du bien. Par rapport aux quatre modes d'évaluations, l'expertise a permis de dégager une valeur vénale arrondie à 144 000 € pour la partie « salle jeune », pour la partie cuisine resto et salle « 30-40 » 176 000 € et pour l'ensemble 320 000 €. M. le Maire propose au Conseil de fixer une proposition de prix pour un acquéreur potentiel pour la partie « salle jeune ». Le Conseil, après discussion, retient le montant de 150 000 € pour faire une offre.

5) MAISON DES ASSOCIATIONS

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES – CHOIX DES ARTISANS

(délibération n°2023-74)

M. le Maire rappelle au conseil la décision de réaliser l'Aménagement d'un bloc sanitaire dans la Maison des associations, la délibération n° 2023-50 du 28/09/2023 portant sur la décision de consultation des entreprises et n°2023-23 du 13/04/2023 portant sur le choix de l'architecte.

La consultation pour le choix des entreprises a été réalisée le 17 Octobre 2023 avec dépôt des offres au 10 Novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE les propositions ci-dessus et retient les entreprises suivantes pour réaliser les travaux :

LOT 1 – GROS ŒUVRE – DEMOLITION

S.A.R.L. RAMOS-BLANCHARD 11 619,68 €

LOT 2 – MENUISERIE ALUMINIUM et PVC

VALOGNES MENUISERIES..... 13 698,00 €

LOT 3 – PLATRERIE – ISOLATION

S.A.R.L. HEMON..... 11 596,29 €

LOT 4 – CARRELAGE – FAIENCE

S.A.R.L. ALTOE Patrice..... 5 872,50 €

LOT 5 – ELECTRICITE- PLOMBERIE – SANITAIRE

Ets DUPLAN..... 10 173,00 €

LOT 6 – PEINTURE

E.U.R.L. Jordy DESNOYERS 803,65 €

LOT 7 – ASSAINISSEMENT – V.R.D

S.A.R.L. MORAND T.P..... 10 840,50 €

TRAVAUX - H.T. 64 603,62 €

T.V.A. 20,00 %..... 12 920,72 €

TOTAL T.T.C. 77 524,34 €

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ce pro-gramme,

INSCRIT les dépenses au Budget de la Commune.

6) CABINET PARAMEDICAL : POLE BIEN ÊTRE

Monsieur le maire informe le conseil du départ de trois intervenantes. Le Conseil envisage de facturer à la réservation de la plage d'occupation par demi-journée.

7) TERRAIN AGRICOLE « CHEYROU » : PROJET DE VENTE DE CE TERRAIN

M. le Maire propose au Conseil de vendre le terrain situé au Cheyrou. Après discussion, le Conseil est favorable au projet de vente de ce

terrain, en sachant qu'il faut attendre la mise en place du PLU. Il faudra tenir compte de garder une largeur de terrain afin d'élargir la voie et d'améliorer l'accès.

8) POINT SUR LES TRAVAUX DIVERS EN COURS

Maison locative 80 route du Pont d'Issarts : le logement est prêt à être loué. M. le Maire informe le conseil d'une candidature pour ce logement. A l'examen de son dossier, le conseil donne un avis favorable. Le début du bail est prévu pour le 13 janvier 2024.

LOGEMENT COMMUNAL – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

(délibération n°2023-75)

M. le Maire rappelle au conseil les délibérations n° 2021-39 du 31/08/2021 relative au projet de construction de logements communaux, n°2022-32 du 5 mai 2022 portant sur le choix de l'architecte et n° 2022-53 relatif au résultat d'appel d'offres concernant le choix des artisans. Il porte à la connaissance du Conseil l'état des travaux supplémentaires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le décompte des travaux supplémentaires comme suit :

| Lot | Entreprise | Marché Initial H.T. | Avenant Travaux H.T. | Nouveau marché H.T. |
|------|--|---------------------|----------------------|---------------------|
| N° 1 | S.A.R.L. RAMOS-BLANCHARD | 62182,95 | 5858,58 | 68041,53 € |
| N° 2 | CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE S.A.C.T. DESMARTY | 15722,28 € | 186,40 € | 15535,88 € |
| N°3 | MENUISERIE ALUMINIUM & P.V.C. VALOGNES MENUISERIE | 13059,23 € | 13059,23 € | |
| N°5 | PLÂTRERIE - ISOLATION HEMON S.A.S. | 15477,40 € | -170,19 € | 15307,21 € |
| N°6 | CARRELAGE - FAÏENCE HEMON S.A.S. | 15901,78 € | 446,04 € | 16347,82 € |
| | Moins-valeur pour variante chauffage au sol | 2376,00 € | -2376,00 € | |
| N°8 | PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE Ets DUPLAN | 18801,97 € | 975,49 € | 19777,46 € |
| | Plus-valeur pour variante chauffage au sol | | 3372,88 | 3372,88 |
| N°9 | ASSAINISSEMENT - V.R.D. S.A.R.L. MORAND T.P. | 13887,00 € | 13887,00 € | |
| | TOTAL H.T. | 172538,31 € | 8046,24 € | 180584,55 € |
| | T.V.A. 20,00 % | 34507,66 € | 1609,25 € | 36116,91 € |
| | TOTAL TTC | 207045,97 € | 9655,49 € | 216701,46 € |

HONORAIRES ARCHITECTE SOBAC Alain16 720,00 €
T.V.A. 20,00 %3 344,00 €
TOTAL T.T.C.20 064,00 €

HONORAIRES ARCHITECTE - MISSION S.P.S. SOBAC Alain.....1500,00 €
T.V.A. 20,00 %300,00 €
TOTAL T.T.C.1800,00 €

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ce programme,

INSCRIT les dépenses au Budget de la Commune.

LOGEMENT COMMUNAL PMR – 80 route du Pont d'Issarts

(délibération n°2023-75-1)

AVENANT N°2 EXTENSION DU DELAI D'EXECUTION

M. le Maire rappelle au conseil les délibérations n° 2021-39 du 31/08/2021 relative au projet de construction de logements communaux, n°2022-32 du 5 mai 2022 portant sur le choix de l'architecte et n° 2022-53 relatif au résultat d'appel d'offres concernant le choix des artisans.

M. le Maire après avoir porté à la connaissance du Conseil l'état des travaux supplémentaires propose l'Avenant n° 2 ayant pour objet de modifier le délai d'exécution des travaux pour les lots n°1, GROS ŒUVRE, n° 2 CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE, n° 3 MENUISERIE ALUMINIUM ET PVC, n° 4, MENUISERIE BOIS, n°5, PLATRIERIE ISOLATION, n° 6, CARRELAGE FAÏENCE, n° 7, ELECTRICITE,

n° 8, PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE VMC et n° 9, ASSAINISSEMENT VRD. Le délai d'exécution initial des lots 1 à 9, initialement prolongé de quatre mois, est prolongé d'un mois supplémentaire, soit treize mois à compter de la date fixée par l'ordre de service de commencement des travaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte les avenants n°2 d'extension du délai d'exécution à tous les lots n°1 à 9 du marché du logement communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire relatif à ce dossier.

Maison 76 route du Pont d'Issarts : M. le Maire informe le conseil que le système électrique du portail du garage de la maison est en panne. Le coût de la réparation est estimé à environ 300 €. Il signale également que le portail de la clôture côté garage est en mauvais état. Un devis a été demandé pour son remplacement.

9) QUESTIONS DIVERSES

- Terrain Trompe : Le CD47 a donné son accord concernant le constat d'alignement relatif à la RD 933 au droit de la future zone d'activité de Trompe. La commune pourra disposer de l'emprise routière du délaissé. La création de cet équipement étant partie intégrante de l'opération de création de la zone artisanale, sa maîtrise d'ouvrage ainsi que son financement seront portés par la Commune ou la Communauté de Com-munes au titre de sa compétence économique.
- Ape Collège d'Eymet : Une demande de subvention pour aide au financement des activités des élèves a été déposée.

- Groupama : La Commune a fait une déclaration de sinistre sécheresse pour les bâti-ments communaux au titre de la sécheresse 2022.L'expertise a donné une suite a avis défavorable. M. le Maire informe le Conseil que si la commune conteste le rendu de l'expertise, les frais d'une contre-expertise seront à la charge de la commune. Renseignements doivent être pris concernant le coût prévisionnel.

- Site internet : projet de bandeau de la page d'accueil (point n'ayant pas été abordé).

- Embellissement du transformateur : Jacques LAFFITTE, Francine RANOUX, Alain SAL-SENCH, Danielle FELTRE et Chantal TEYSSIER seront chargés de suivre le projet.

- Commission animation : M. le Maire sollicite le conseil, sur la proposition de la 1ère adjointe, Mme Corinne BERNIER, de créer une commission Animation pour réaliser des manifestations festives sur la commune. Une régie Animation devra être créée pour le fonctionnement de cette activité.

Mme BERNIER propose de retenir une date pour un repas. La date du 09 mars 2024 est retenue.

- Table inox de la cuisine : M. le Maire informe le Conseil du tarif communiqués par ALFSN pour le remplacement des patins, 14,80 € HT le patin.

10) INFORMATIONS DIVERSES

- Village D'avenir : la commune n'a pas été retenue
- Itinérance Culturelle : Succès de la soirée théâtre, environ 130 spectateurs

- Arbre De Noël : le 23 décembre à 15H et sera animé par Mme Babette GAZEAU

- Vœux de la Nouvelle Année, 14 Janvier 2024 à 11H avec la présence de Mme Borde-rie, Présidente du Cd47

- AT 47 : Réunion du 11/12/2023, Agence Technique Départementale, Création d'une partie ingénierie

- 80 ans de la Libération, anniversaire des Débarquements, de la Libération et de la Victoire en 2024/2025

SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

1) EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Budget communal et lotissement

(délibérations n°2024-01 et n°2024-BA01)

Le conseil municipal VOTE, à l'unanimité, les comptes de gestion établi par M. Laurent BAILLY, responsable du Service de gestion comptable de MARMANDE pour la commune et le lotissement.

2) EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET COMMUNAL ET LOTISSEMENT

(délibérations n°2024-02 et n°2024-BA02)

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif Communal 2023. M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote. Mme Corinne BERNIER, 1ère adjointe, élue Présidente, prend la présidence. Après en avoir délibéré, le conseil municipal VOTE le compte administratif de l'exercice 2023 de la COMMUNE et du LOTISSEMENT et arrête ainsi les comptes.

RESTES À RÉALISER 2023 :

| Article | Prévisions | Engagements | Budget total | Restes | Total | R.A.R. |
|--|------------|------------------|--------------|------------|------------|-----------|
| 1111 | 00 | Dotations pécun. | 210 450,00 | 209 129,21 | 45 380,47 | 21 000,00 |
| Opérations n°101 MAIRONS LOCATIVES A VOCATION PUBL. | | | | | | |
| 1111 | 00 | Dotations pécun. | 200 000,00 | 200 000,00 | 45 380,47 | 21 000,00 |
| 1111 | 00 | Dotations pécun. | 4 140,00 | 0,00 | 4 140,00 | 0 000,00 |
| Opérations n°102 CARREFOUR DE BAYLE au PAYSIS D | | | | | | |
| 1111 | 00 | Dotations pécun. | 4 140,00 | 0,00 | 4 140,00 | 0 000,00 |
| Opérations n°103 DE L'USE DE DROPT association g | | | | | | |
| 1111 | 00 | Dotations pécun. | 0 000,00 | 0,00 | 0 000,00 | 0 000,00 |
| 1111 | 00 | Dotations pécun. | 0 000,00 | 1 007,12 | 2 702,04 | 0 000,00 |
| Opérations n°104 SALLE DES PETITES associations ass | | | | | | |
| 1111 | 00 | Dotations pécun. | 1 000,00 | 1 007,12 | 2 702,04 | 1 000,00 |
| 1111 | 00 | Dotations pécun. | 30 000,00 | 27 000,00 | 27 000,00 | 30 000,00 |
| Opérations n°105 MAISON DES ASSOCIATIONS | | | | | | |
| 1111 | 00 | Dotations pécun. | 30 000,00 | 27 000,00 | 27 000,00 | 30 000,00 |
| 1111 | 00 | Dotations pécun. | 30 000,00 | 33 226,21 | 8 770,00 | 0 000,00 |
| Opérations n°106 P.L.C. GROUPE | | | | | | |
| 1111 | 00 | Dotations pécun. | 30 000,00 | 33 226,21 | 8 770,00 | 0 000,00 |
| 1111 | 00 | Dotations pécun. | 30 000,00 | 1 204,00 | 30 000,00 | 30 000,00 |
| 11 Immobilisations corporelles | | | | | | |
| 111 | 00 | Dotations pécun. | 30 000,00 | 33 226,21 | 30 000,00 | 30 000,00 |
| 111 | 00 | Dotations pécun. | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 111 | 00 | Dotations pécun. | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 11 Participations et avances non | | | | | | |
| 111 | 00 | Dotations pécun. | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total Dépenses d'investissement | | | | | | |
| | | | 300 000,00 | 332 079,21 | 124 000,00 | 30 000,00 |
| Total Dépenses | | | | | | |
| | | | 300 000,00 | 332 079,21 | 124 000,00 | 30 000,00 |

| Article | Prévisions | Engagements | Budget total | Restes | Total | R.A.R. |
|--|------------|------------------|--------------|----------|-------------|------------|
| 1111 | 00 | Dotations pécun. | 30 000,00 | 0,00 | -10 000,00 | 30 000,00 |
| 1111 | 00 | Dotations pécun. | 20 000,00 | 2 000,00 | -20 000,00 | 0 000,00 |
| Opérations n°102 CARREFOUR DE BAYLE au PAYSIS D | | | | | | |
| 1111 | 00 | Dotations pécun. | 44 000,00 | 2 000,00 | -40 000,00 | 30 000,00 |
| 1111 | 00 | Dotations pécun. | 0 000,00 | 0,00 | -1 000,00 | 0 000,00 |
| Opérations n°103 SALLE DES PETITES associations ass | | | | | | |
| 1111 | 00 | Dotations pécun. | 1 000,00 | 0,00 | -1 000,00 | 0 000,00 |
| 1111 | 00 | Dotations pécun. | 30 000,00 | 0,00 | -10 000,00 | 30 000,00 |
| Opérations n°104 PROTECTION INCENDIE | | | | | | |
| 1111 | 00 | Dotations pécun. | 30 000,00 | 0,00 | -10 000,00 | 30 000,00 |
| 1111 | 00 | Dotations pécun. | 0 000,00 | 0,00 | -1 000,00 | 0 000,00 |
| Opérations n°105 MAISON DES ASSOCIATIONS | | | | | | |
| 1111 | 00 | Dotations pécun. | 3 000,00 | 0,00 | -10 000,00 | 0 000,00 |
| 1111 | 00 | Dotations pécun. | 30 000,00 | 0,00 | -10 000,00 | 30 000,00 |
| Opérations n°106 ACCES SECOURS EST SALLE PETITES | | | | | | |
| 1111 | 00 | Dotations pécun. | 30 000,00 | 0,00 | -10 000,00 | 30 000,00 |
| 1111 | 00 | Dotations pécun. | 100 000,00 | 0,00 | -100 000,00 | 0 000,00 |
| 11 Engagements et dettes antérieures | | | | | | |
| 111 | 00 | Dotations pécun. | 100 000,00 | 0,00 | -100 000,00 | 0 000,00 |
| Total Recettes d'investissement | | | | | | |
| | | | 327 000,00 | 2 000,00 | -100 000,00 | 120 000,00 |
| Total Recettes | | | | | | |
| | | | 327 000,00 | 2 000,00 | -100 000,00 | 120 000,00 |

3) AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 BUDGET COMMUNAL ET LOTISSEMENT

(délibérations n°2024-03 et n°2024-BA03)

Après avoir approuvé le compte administratif 2023, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, le conseil municipal DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

COMMUNE

Résultat reporté en fonctionnement (002) : + 10 776,11

Résultat d'investissement reporté (001) : - 267 351,32

LOTISSEMENT

Résultat reporté en fonctionnement (002) : + 14 671,67

4) BUDGET LOTISSEMENT : CLÔTURE

(délibération n°2024-BA04)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le décompte détaillé du Budget Annexe Lotissement du Bourg 2024. Il précise que ce budget ne présente plus de mouvement et que pour clore définitivement ce dossier, il convient de procéder à l'intégration de ce résultat au Budget Principal de la commune 2024. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DÉCIDE le reversement du solde du Budget Annexe Lotissement du Bourg, soit 14 670,33 € au Budget Principal de la commune 2024.

CLÔTURE le Budget Annexe Lotissement du Bourg au 31 mai 2024.

DONNE pouvoir à M. le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

5) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE : PROGRAMME INVESTISSEMENTS, SUBVENTIONS COMMUNALES

VOTE DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

(délibération n°2024-04)

M. le Maire propose au conseil municipal, afin de préparer le budget principal 2024, de déterminer les montants de subventions attribuées aux associations.

Considérant que l'attribution des subventions, présentées dans le tableau ci-dessous, revêt un intérêt communal,

| ASSOCIATIONS..... | Montant subvention |
|--|--------------------|
| ACCA STE DE CHASSE AGNAC..... | 300 |
| ASOA asso. Sportive Omnisport Agnac..... | 100 |
| L'ARC D'AGNAC..... | 200 |
| LA FRATERNELLE DE MONFRANGE..... | 200 |
| ZUMBAVECJOA..... | 200 |
| Sous total associations communales..... | 1 000 |
| AFM TELETHON..... | 50 |
| AMICALE DES DONNEURS DU SANG MIRAMONT..... | 50 |
| ASS. INTERMEDIAIRE MIRAMONT..... | 50 |
| ASS. PARALYSES DE France..... | 50 |
| COMMICE AGRICOLE ALLEMANS..... | 50 |
| COMITE DE LUTTE CONTRE LE CANCER..... | 50 |
| COMITE SECOURS POPULAIRE..... | 50 |
| CROIX ROUGE FRANÇAISE..... | 50 |
| FNACA COMITE DE MIRAMONT..... | 50 |
| LA PREVENTION ROUTIERE..... | 50 |
| LES CLES..... | 50 |
| BIBLIO'RESO..... | 100 |
| Sous total associations..... | 650 |
| TOTAL GENERAL..... | 1 650 |

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le versement des subventions de fonctionnement votées au budget 2024 telles que figurant ci-dessus, PRÉCISE que le versement des dites subventions est conditionné à la complétude du dossier de demande et à la production des pièces justificatives,

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement des dites

subventions sur l'exercice 2024,

DIT que la dépense sera imputée sur l'article 65748 du budget de fonctionnement 2024.

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE POUR LES ÉCOLES HORS RPI

(délibération n°2024-04-01)

La commune fait partie du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de la Vallée du Dropt (Agnac, Auriac sur Dropt, La Sauvetat du Dropt, Moustier et Pardailan) et participe financièrement au SIVU SCOLAIRE de la Vallée du Dropt pour la scolarisation des enfants de la commune qui fréquentent ces écoles. M. le Maire mentionne que, chaque année, la commune est sollicitée par les communes voisines, extérieures au SIVU SCOLAIRE de la Vallée du Dropt, hors RPI, pour participer aux frais pour les enfants résidant sur la commune inscrits dans leurs écoles.

Il rappelle au conseil municipal la délibération n°2023-12 en date du 9 mars 2023 relative à la participation de la commune aux écoles, à hauteur de 700 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de maintenir la participation aux frais de fonctionnement, pour les écoles extérieures du RPI accueillant des enfants de la commune, qui en font la demande, à 700 € par enfant.

CHARGE M. le Maire de l'exécution de cette décision.

Terre du Cheyrou – Détermination du prix de vente délibération n°2024-11

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de préciser la contenance totale des parcelles vendues et leur références cadastrales. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PRECISE que les parcelles vendues sont cadastrées comme suit A1023, A237, A239, pour une contenance totale de 10 000 m²,
FIXE le prix de vente pour le lot à 7 000 €,
AUTORISE M. le Maire à signer une promesse de vente, acte de vente et pièces annexes et tous documents se rapportant à ces opérations.

6) RENCONTRE AVEC LE SOUS-PRÉFET

- La Féria : M. le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec M. le Sous-Préfet qui prend en charge le projet.
- Terrain Trompe : M. le Sous-Préfet informe que la commune n'a pas la compétence pour acquérir ce terrain.
- Antenne : M. le Sous-Préfet s'en charge et fera un retour à la commune.

7) CCPL : RAPPORT 2022 GESTION DES DÉCHETS

(délibération n°2024-05)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2022 du service de gestion des déchets, approuvé en conseil communautaire lors de sa séance du 20 décembre 2023. A la suite de cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal :
APPROUVE le rapport annuel 2022 de service de gestion des déchets,
CHARGE M. le Maire de procéder à l'affichage en Mairie.

8) CDG 47 : PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – RISQUE PRÉVOYANCE

(délibération n°2024-06)

Exposé : Les employeurs publics territoriaux peuvent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Ces garanties ont pour objet de couvrir :

- Le risque santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Le risque prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

L'employeur peut choisir entre la convention de participation (adhésion facultative des agents) ou la labellisation.

A ce jour, notre commune a déjà mis en place une telle participation au profit des agents pour couvrir le risque santé et le risque prévoyance par le biais d'une convention de labellisation par une délibération n°2021-47 en date du 5/10/2021.

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, introduit pour les employeurs publics territoriaux une obligation de participation financière :

- Pour le risque prévoyance : à compter du 1er janvier 2025,
- Pour le risque santé : à compter du 1er janvier 2026.

Concernant le risque prévoyance, le conseil municipal, après en avoir délibéré, :

APPROUVE l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance conclu le 17/01/2024 par le comité de pilotage et de suivi paritaire du CDG 47,

DONNE POUVOIR au Président du CDG et au comité de pilotage et de suivi paritaire pour adapter l'accord local en fonction de l'évolution des textes et signer tout avenant à intervenir, lequel serait applicable sans nouvelle saisine du CST ou délibération. En cas de prise d'avenant, celui-ci sera notifié par le CDG 47 à l'assemblée délibérante et au CST,

PARTICIPE à la procédure de la convention de participation proposée par le CDG 47, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 01/01/2025. Il est par ailleurs précisé qu'en cas de modification législative ou réglementaire à venir qui imposerait de retenir une adhésion obligatoire pour les agents, l'assemblée donne son autorisation pour que le contrat proposé soit adapté en ce sens ;

PREND ACTE que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale, par une nouvelle délibération (avis du CST préalablement), étant précisé qu'après avoir

pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité/l'établissement aura la faculté de ne pas signer le contrat collectif souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Dans ce cas, un autre mode de participation devra être choisi, dans la limite de ceux prévus par la réglementation en vigueur ;

La procédure retenue est ainsi déclinée comme suit :

- Participation au dispositif proposé par le CDG 47 en vue de sélectionner un organisme d'assurance,
- Nouvelle saisine du CST au vu des résultats de la consultation,
- Nouvelle délibération afin de confirmer le mode de contractualisation retenu et, le cas échéant, l'adhésion au contrat groupe proposé par le CDG 47 ainsi que le montant de participation de l'employeur et les modalités de mise en œuvre de la PSC dans la structure.

AUTORISE M. le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

9) LOGEMENT 80 ROUTE DU PONT D'ISSARTS : FIBRE OPTIQUE

(délibération n°2024-07)

M. le Maire informe au Conseil Municipal que la maison construite par la commune au 80 Route de Pont d'Issarts doit être équipée du réseau de fibre optique. Afin de finir les travaux de viabilisation, M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de faire réaliser des travaux d'adduction au réseau public de fibre optique.

Il est proposé de confier au Syndicat Mixte de Lot-et-Garonne Numérique la création d'une infrastructure passive de télécommunication en vue de rendre accordable au réseau public de fibre optique. Le montant de la prestation travaux s'élève à 300 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de financer la création d'une infrastructure passive de télécommunication en vue de rendre accordable au réseau public de fibre optique par le Syndicat Mixte de Lot-et-Garonne Numérique, d'un montant de 300 € TTC.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention « adduction au réseau public de fibre optique » entre la commune et le Syndicat Mixte de Lot-et-Garonne Numérique.

INSCRIT au budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense correspondante.

10) TE 47 : LIGNE ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE IMPASSE DU PINQUA, ID LES RENARDIÈRES - APPROBATION DE LA CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE ET TE47

(délibération n°2024-08)

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrage de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une convention de servitude sur les parcelles A CR, Chemin cadastral au bénéfice de Territoire d'énergie Lot et Garonne et de son concessionnaire du service publique de distribution d'électricité dans le cadre de l'affaire 470032402-EXPUB01.

Ces mêmes conventions, si elles concernent des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à deux mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peuvent faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distributions publiques d'électricité,

Le conseil municipal, où l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré AUTORISE M. le Maire à signer les conventions de servitudes nécessaires ainsi que les actes authentiques correspondants.

11) CIMETIÈRE DU BOURG, ÉGLISE SAINT SATURNIN : REPRISE DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

(délibération n°2024-09)

M. le Maire donne lecture des rapports sur les concessions en état d'abandon.

Il rappelle que les concessions désignées ont plus de trente ans d'existences et leur état d'abandon a été constaté à deux reprises,

à trois ans d'intervalle, les 02/02/2018 et 26/10/2021, dans les conditions prévues par l'articles R.2223-13 du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon.

Il rappelle également que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par l'attributaires de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et que son abandon nuit au bon ordre et à la décence du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE pour les concessions suivantes :

- Délivrée le 09/03/1966, îlot 2, tombe 5, sous le n°32, à feu Monsieur VERDALLE Henri, dans le cimetière communal est réputée en état d'abandon
 - Délivrée le 17/04/1966, îlot 3, tombe 3, sous le n°35, à feu Monsieur WATTIEZ Marcel, dans le cimetière communal est réputée en état d'abandon
 - Délivrée le 10/11/1972, îlot 7, tombe 1, sous le n°52, à feu Monsieur HAMON Yves, dans le cimetière communal est réputée en état d'abandon
 - Délivrée le 21/05/1975, îlot 7, tombe 2, sous le n°57, à feu Madame WATTIEZ Yvonne, dans le cimetière communal est réputée en état d'abandon
 - Délivrée le 14/02/1941, îlot 8, tombe 5, sous le n°20, à feu Monsieur DELPECH Sylvain, dans le cimetière communal est réputée en état d'abandon
 - Délivrée le 19/10/1913, îlot 8, tombe 1, sous le n°11, à feu Monsieur BOULIN, dans le cimetière communal est réputée en état d'abandon
 - Sans concession, îlot 9, tombe 1, à feu BARJAUD/GLANES, dans le cimetière communal est réputée en état d'abandon
 - Sans concession, îlot 10, tombe 6, à feu DENIS, dans le cimetière communal est réputée en état d'abandon
 - Sans concession, îlot 10, tombe 4, à feu PIGEON, dans le cimetière communal est réputée en état d'abandon
 - Sans concession, îlot 11, tombe 6, à feu sans nom, dans le cimetière communal est réputée en état d'abandon
 - Sans concession, îlot 11, tombe 7, à feu sans nom, dans le cimetière communal est réputée en état d'abandon
 - Sans concession, îlot 12, tombe 5, à feu DENIS, dans le cimetière communal est réputée en état d'abandon
 - Sans concession, îlot 13, tombe 2, à feu BERAUD, dans le cimetière communal est réputée en état d'abandon
 - Sans concession, îlot 13, tombe 5, à feu sans nom, dans le cimetière communal est réputée en état d'abandon
 - Sans concession, îlot 13, tombe 6, à feu sans nom, dans le cimetière communal est réputée en état d'abandon
 - Sans concession, îlot 13, tombe 7, à feu sans nom, dans le cimetière communal est réputée en état d'abandon
 - Sans concession, îlot 13, tombe 8, à feu sans nom, dans le cimetière communal est réputée en état d'abandon
 - Sans concession, îlot 16, tombe 7, à feu DELAMARRE, dans le cimetière communal est réputée en état d'abandon
 - Sans concession, îlot 17, tombe en terre avec stèle, à feu sans nom, dans le cimetière communal est réputée en état d'abandon
 - Sans concession, îlot 17, tombe en terre avec stèle, à feu sans nom, dans le cimetière communal est réputée en état d'abandon
 - Sans concession, îlot 17, tombe en terre, à feu sans nom, dans le cimetière communal est réputée en état d'abandon
- CHARGE M. le Maire à reprendre lesdites concessions au nom de la commune afin de les remettre en état pour de nouvelles inhumations.

12) COMITÉ D'ANIMATIONS : RÉGIE COMMUNALE

M. le Maire informe au Conseil Municipal que le dossier est transféré à Mme DUCHAMPS, Inspecteur des Finances Publiques de Marmande. Des affiches seront distribuées pour la première soirée du 9 mars 2024.

13) MAISON DES ASSOCIATIONS : AVANCEMENT DES TRAVAUX

M. le Maire informe au Conseil Municipal que les travaux de maçonnerie sont terminés.

Les travaux d'assainissement seront réalisés en suivant.

14) LA FÉRIA

M. le Maire informe au Conseil Municipal sa rencontre avec M. le Sous-Préfet qui décide de prendre en charge le projet de la Féria. M. le Sous-Préfet est mis en relation avec M. RATH qui devait répondre à une offre proposée par la commune pour l'acquisition d'une partie de la Féria.

15) CABINET PARAMÉDICAL : DÉLIBÉRATION POUR LE PAIEMENT DES LOYERS

délibération n°2024-10

M. le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2023-29 en date du 27 juillet 2023 portant sur la fixation du prix de la location du cabinet paramédical dit pôle bien-être et qu'il est à vocation pour aider les professionnels paramédicaux à démarrer leur activité ou à se développer dans de bonnes conditions.

Il rappelle que le 1er mois de démarrage de l'activité pour les thérapeutes est gratuit.

Il rappelle également le montant de la location du cabinet paramédical comme suit :

12,50 € HT la demi-journée, avec 2,50 € de TVA (taux de TVA de 20 %), soit un tarif TTC de 15 €.

Compte tenu des dispositions prises pour le démarrage de l'activité et des termes de la convention dans l'article 8 dispositions financières, M. le Maire propose au conseil municipal d'appliquer à partir du

1er avril 2024, la tarification sur la réservation de la plage horaire, que le local soit occupé ou pas par le locataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE d'appliquer à partir du 1er avril 2024, la tarification sur la réservation de la plage horaire, que le local soit occupé ou pas par le locataire et AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

16) ZONE D'ACTIVITÉS TROMPE

M. le Maire informe au Conseil Municipal que la commune n'a pas la compétence pour acquérir le terrain lieu-dit Trompe, c'est la Communauté des Communes du Pays de Lauzun qui en a la compétence.

17) PLU

M. le Maire informe au Conseil Municipal la reprise du PLU avec un rendez-vous de fixer à la mairie d'Agnac le 11 mars 2024 à 10 heures. Il informe également de son rendez-vous pour la carte verte et bleu le 23 février 2024.

Il demande l'avis au Conseil Municipal de la zone à conserver principalement pour de nouvelles constructions, après discussion, le conseil municipal DECIDE de conserver la Plaine en zone constructible.

18) QUESTIONS DIVERSES

• Terrain Trompe : Le CD47 a donné son accord concernant le constat d'alignement relatif à la RD

19) INFORMATIONS DIVERSES

- Village D'avenir : la commune n'a pas été retenue.
- Le site internet est terminé, M. le Maire invite les élus à le consulter.
- M. LAFFITE et Mme FELTRE ont rencontré JEEP, grapheur, concernant la réfection du transformateur, le pont et le pigeonnier seront mis à l'honneur, un devis sera envoyé.

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

1) INSTAURATION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS (THLV)

(délibération n°2024-12)

M. le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale,

CHARGE M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

(délibération n°2024-13)

M. le Maire dit au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE de maintenir pour 2024 les taux d'imposition communaux de 2023, à savoir :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : 30,98 %
- Taxe foncière non bâties (TFNB) : 37,45 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 6,58 %
- Taux cotisation foncière des entreprises (CFE) : 12,35 %

3) ADHÉSION À L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE 47

(délibération n°2024-14)

Considérant que le Département décide de créer l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » répond aux besoins d'ingénierie de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- d'approuver les statuts de l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie », joints en annexe de la présente délibération,
- d'adhérer à « Lot-et-Garonne Ingénierie »,
- de désigner M. le Maire, Guillaume POULIQUEN, en qualité de titulaire, pour siéger à l'assemblée générale,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

4) TARIFICATION DES CONCESSIONS AU CIMETIÈRE

(délibération n°2024-15)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal suite à la procédure de reprise de concessions, des devis ont été réalisés pour le nettoyage des tombes.

Il rappelle également que, par délibération du 30 juin 2004, la durée des concessions avait été fixée à 50 ans pour un tarif au m² de 31 €.

M. le Maire propose au Conseil Municipal un tarif au m² de 100 euros, la durée reste inchangée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE le nouveau tarif des concessions au prix de 100 € le m² pour une durée de 50 ans.

5) EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS 2024

Budget communal et lotissement délibérations n°2024-16 et n°2024-BA05

M. le Maire présente au conseil municipal le budget primitif de la commune et le budget annexe du lotissement du Bourg 2024. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les propositions nouvelles des Budgets primitifs de l'exercice 2024 comme suit :

COMMUNE

Investissement Fonctionnement
Dépenses : 553 727 Dépenses : 334 900
Recettes : 553 727 Recettes : 334 900

LOTISSEMENT

Investissement Fonctionnement
Dépenses : 0,00 Dépenses : 14 671,67
Recettes : 0,00 Recettes : 14 671,67

6) PLAN DE FORMATION MUTUALISÉ 2023-2025

(délibération n°2024-17)

Conformément à l'article L423-3 du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités publiques locales doivent établir, pour leurs agents, un plan de formation annuel ou pluriannuel.

Dans ce cadre, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) a conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un Plan de Formation Mutualisé sur le territoire marmandais du département du Lot-et-Garonne.

Ce plan permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire au bénéfice des agents de la collectivité.

Il est précisé que ce plan de formation mutualisé a été validé par le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de Lot-et-Garonne le 28 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ADOPTE le plan de formation mutualisé annexé à la présente délibération.

7) ECLUSE : RAPPORT DIAGNOSTICS

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'intervention reçu afin de restaurer l'ensemble des maçonneries de l'écluse. Il présente les 5 programmes des travaux :

- Installation de chantier
- Travaux préparatoires
- Echafaudages
- Restauration de l'ancienne écluse
- Aménagement des abords de l'écluse

Ainsi que les travaux optionnels : création d'un regard avaloir au droit de l'accès à la propriété rive droite. Il est détaillé l'estimation, un montant TTC de 240 000 €.

M. le Maire propose de faire la demande de subvention et précise le reste à charge pour la commune d'Agnac et la commune de La Sauvetat du Dropt à hauteur de 10%.

8) ZONE ZA EnR

M. le Maire présente au Conseil Municipal, pour compléter l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, les zones ZA EnR (Zone d'accélération des énergies renouvelables) suivant la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production des Energies Renouvelables (loi APER). Il propose d'inscrire :

- Les toitures des hangars agricoles
- Les parkings
- Champs non propices aux récoltes
- Ombrières parking de la Féria et parking mairie

Il propose, également, de rédiger des articles dans les journaux locaux (Sud-Ouest, Le Républicain) avec les propositions pour que les administrés puissent donner un avis. Un cahier à disposition sera mis en place à la mairie durant les permanences.

9) CCPL : RAPPORT D'OBSERVATION DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

(délibération n°2024-18)

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) du 13 Février 2024 accompagnée du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du pays de Lauzun (CCPL) pour les exercices 2018 à 2022, en application des dispositions de l'article L.243-8 du code des juridictions financières.

Suite à sa présentation au Conseil Communautaire du 24 janvier 2024, celui-ci est communiqué au Conseil Municipal afin qu'il puisse

donner lieu à débat.

Après présentation, le Conseil Municipal PREND ACTE de ce rapport et n'émet aucune observation.

10) ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 9 JUIN 2024 : TENUE DU BUREAU DE VOTE

M. le Maire informe au Conseil Municipal que les Elections Européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024 et demande aux adjoints et conseillers leurs permanences.

- Le matin : Corinne BERNIER-Marine BETAILLE-Bruno RANZATO
- L'après-midi : Guillaume POULIQUEN-Francine RANOUX-Danièle FELTRE

11) TRANSFORMATEUR ÉLECTRIQUE

M. le Maire informe au Conseil Municipal que le devis a été validé par TE47, qu'il assure la rémunération de l'artiste JEEP et que le nettoyage du transformateur est à la charge de la commune.

Le nettoyage a été réalisé par l'agent technique communal, l'artiste pourra intervenir à la fin du mois d'avril.

12) LA FÉRIA : COMPTE RENDU DE LA VISITE DU SOUS-PRÉFET

M. le Maire informe au Conseil Municipal sa rencontre avec M. le Sous-Préfet, DDT, Département, SEM47, qui a lieu le mardi 9 avril, concernant le devenir de la Féria.

Ils ont échangé sur le passif du bâtiment (procédure judiciaire, assurances, licence IV entre 2013 et 2017).

M. le Maire présente l'entreprise Innerwick, travaillant dans l'édition de contenu vidéo, son dirigeant

M. Douglas RATH qui est intéressé pour la partie jaune.

Une réunion sera à fixer avec M. RATH et tous les actionnaires.

M. le Sous-Préfet propose de garder le restaurant et de réaliser les travaux pour le proposer à la location (étude de marché à réaliser).

M. le Maire informe de l'autorisation du Département pour l'agrandissement de la sortie/entrée.

13) PLU : RÉUNION ET DÉTERMINATION DU PRIX DE VENTE DU TERRAIN D'IFFOUR

M. le Maire informe au Conseil Municipal la réunion de travail du jeudi 11 avril 2024 à 14 heures.

Il informe également que les Trames Verte et Bleu sont terminées et expose le zonage à définir dont les zones constructibles : Iffour, Mairie, Eglise bas ainsi que l'attente du retour du SCOT.

TERRAIN IFFOUR : DÉTERMINATION DU PRIX DE VENTE

(délibération n°2024-19)

M. le maire informe le Conseil Municipal l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), il indique qu'il est nécessaire d'insérer la parcelle communale n°737, section D, lieu-dit Iffour en zone constructible.

M. le Maire propose au Conseil Municipal que la parcelle communale n°737, section D, d'une superficie de 1 000m², lieu-dit Iffour, soit mise à la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de vendre la parcelle n°737, section D pour une contenance de 1 000m²,

FIXE le prix de vente à 23 000 euros,

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires se rapportant à cette vente.

14) QUESTIONS DIVERSES

- Tarif de la randonnée pédestre du vendredi 3 mai 2024

(délibération n°2024-20)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion de la fête d'Agnac, une randonnée pédestre de

8 kilomètres est organisée par la commune (Régie d'Animation), le vendredi 3 mai 2024, à 19H30.

Il propose que la randonnée pédestre soit payante à hauteur de 5 euros par personne.

Les recettes seront encaissées par le régisseur de la Régie

d'Animation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE M. le Maire à adopter cette délibération.

M. le Maire demande de désigner deux mandataires pour seconder le régisseur ainsi que le suppléant de la régie d'animation. Après débat, Francine RANOUX et Auriane SARTOR sont désignées mandataires.

- Changement d'horaire mairie des vendredis

(délibération n°2024-21)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mairie est actuellement ouverte au public :

Lundi : 14h – 18h

Mercredi : 09h – 12h

Vendredi : 15h – 19h

M. le Maire propose de modifier uniquement les horaires d'ouverture au public : vendredi de 14h30 à 18h30

La modification entrera en vigueur à partir du 19 avril 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte les nouveaux horaires du vendredi, à savoir de 14H30 à 18H30, qui seront mis en place à compter du vendredi 19 avril 2024.

- Don à la Commune (délibération n°2024-22)

M. le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un don sous la forme d'un chèque de 20 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'accepter ce don et IMPUTE cette somme à l'article 756 (Libéralités reçues) du budget communal 2024.

- RGPD

Suite à la formation du CDG47, un formulaire de consentement pour les élus a été remis à chacun pour signature, une autorisation de communication des données des administrés, un formulaire de consentement pour le bulletin municipal ainsi qu'une lettre d'information sur le traitement des données a été rédigée et sera envoyée à chaque administré.

L'agente a été sensibilisée au dispositif KEEPASS afin de préserver toutes les données conservées sur les ordinateurs de la commune.

15) INFORMATIONS DIVERSES

- CCPL soirée environnement agriculture du lundi 8 avril 2024
- Syndicat Mix Dropt Aval du lundi 8 avril 2024
- Découverte du Parc Solaire Photovoltaïque de la Mailleraie (Faurilles) le vendredi 12 avril 2024
- Antenne d'Agnac, Orange fonctionne depuis le 3 avril
- Voyage d'Ecole au JO
- Demandes de subventions des APE : M. le Maire propose de prêter la salle des fêtes à titre gratuit pour une soirée. Après discussion, le conseil municipal VALIDE cette proposition.
- TE47 réunion du 12 avril 2024 concernant le devenir de la toiture de la gare (panneaux photo-voltaïques)

Infos

NOUVEAUX HABITANTS SUR LA COMMUNE

C'est avec grand plaisir que nous accueillons chaque année de nouveaux habitants sur la commune. Pour faciliter les relations administratives, nous les invitons à venir se faire connaître en mairie.

INSCRIPTION LISTES ELECTORALES

Quand ?

- Tout le long de l'année jusqu'à six semaines avant le 1^{er} tour de scrutin.
- Vous venez d'avoir 18 ANS : vous êtes inscrit d'office sur les listes électorales de la commune de votre domicile. A vérifier si vous avez changé de domicile depuis le recensement pour le Service National.

Où s'inscrire ?

- Dans la commune de votre domicile (dans le cas d'un étudiant, possibilité de s'inscrire dans la commune de résidence dans le cadre des études à condition d'y résider de façon continue depuis le 31 Août)

Comment s'inscrire ?

Rendez-vous dans votre Mairie et munissez-vous :

- D'une pièce d'identité en cours de validité (passeport, carte d'identité),
- D'un document prouvant que vous êtes bien domicilié sur la commune (facture de téléphone fixe, d'électricité, avis d'imposition, quittance de loyer ...)
- Par courrier : A l'aide du formulaire agréé disponible sur sites du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales
- www.interieur.gouv.fr ou www.service-public.fr à la rubrique « élections ».

Le formulaire doit être impérativement accompagné des pièces justificatives.

UN PROJET DE TRAVAUX ? ON VOUS ACCOMPAGNE !

Numéro vert gratuit 0800 47 01 47 / habitat@vg-agglo.com
Le service Habitat Val de Garonne Agglomération assure les missions d'information, de conseil et d'accompagnement des propriétaires occupants et bailleurs dans leurs projets de rénovation de l'habitat (service public d'informations et de conseils France Rénov'). Ces conseillers vous aident à trouver les solutions de rénovation adaptées à vos besoins et à vos attentes, à estimer le budget nécessaire au projet, à évaluer et mobiliser les aides financières dont vous pouvez bénéficier.

ATTESTATION D'ACCEUIL Pour les citoyens non européens

Un étranger, qui souhaite venir en France pour un séjour touristique de moins de 3 mois, doit présenter un justificatif d'hébergement. Ce document, appelé attestation d'accueil, est établi par la personne qui l'accueillera à son domicile lors du séjour en France. La demande est faite en mairie.

RENOUVELLEMENT DES TITRES D'IDENTITÉ

- Remplir une pré-demande en ligne sur le site sécurisé ANTS
- Prendre rendez-vous pour déposer votre demande dans la Mairie de votre choix pourvue d'un dispositif pour le recueil des demandes
- Soyez attentifs aux documents à fournir
- Communes pourvues de dispositif de recueil :

MIRAMONT, Place de l'Hôtel de Ville, 05 53 93 20 52

SEYCHES, Place de la mairie, 05 53 83 60 23

DURAS, Place du Château, 05 53 83 70 18

CHAMBRES D'HÔTES – MEUBLES DE TOURISME

Toute personne qui offre en location permanente ou saisonnière, une ou plusieurs chambres meublées situées chez l'habitant ou un meublé (villa, appartement ou studio meublé) pour accueillir des touristes doit en faire la déclaration préalable avec accusé de réception auprès de la mairie du lieu d'habitation (art 24 de la loi de développement et de modernisation des services touristiques (cerfa n° 140004*01, cerfa n° 13566*02)

L'hébergeur devra déclarer les nuitées au Service Tourisme de la CCPL pour s'acquitter de la taxe de séjour.

URBANISME

GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME :

Dans l'onglet urbanisme du site de la communauté des communes de Lauzun, le GNAU est un téléservice permettant aux usagers de déposer leurs demandes d'autorisations en urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, déclaration d'intention d'aliéner, etc.) auprès du service urbanisme.

Ce service en ligne est disponible pour les communes : Agnac, Lauzun, Lavergne, La Sauvetat du Dropt, Miramont de Guyenne, Moustier, Peyrière, Roumagne et Saint Pardoux Isaac. Retrouvez tous les cerfa sur le site.

PROBLÉMATIQUE DE MOBILITÉ

L'Association MOBILITE 47 vous propose différents services : garage social ; covoiturage ; location sociale de deux roues ou de voitures ; auto-école sociale ; transport en commun.

www.mobilite47.fr

CAR 47 / CONDUIRE L'AUTOMOBILE DU RETRAITÉ 47

Cette association permet à des jeunes retraités, moyennant rémunération, de devenir pilote d'une personne ne conduisant plus ou très peu et/ou ayant peur de conduire au-delà de quelques kilomètres de son domicile.

39, Bd Président Carnot, 47000 AGEN, Tél. : 05 53 97 21 43

LIGNE DE BUS N°332

La Ligne 332 (ancienne ligne 4) relie Marmande-Eymet-Bergerac avec deux points de ramassage sur Saint Pardoux Isaac et sur Miramont. Plusieurs horaires sont proposés 7j/7. Renseignements et modalités sur le site : transports.nouvelle-aquitaine.fr ou au 0970 870 870

Horaires sur le site de la commune : www.agnac47.fr

Fiches également à disposition au guichet de la Mairie.

INSCRIPTIONS ECOLES DU R.P.I

PS au CP Moustier
CE1 Auriac sur Dropt
CE2 au CM1 en partie La Sauvetat du Dropt
CM1 en partie au CM2 Pardaillan
Contacter les mairies pour plus d'informations.

HORAIRES ENTRETIEN DES EXTERIEURS

OUTDOOR MAINTENANCE SCHEDULES

| | | |
|--------------------------|-----------|-------------|
| Lundi au vendredi | 09h - 12h | 14h - 19h30 |
| Samedi | 09h - 12h | 15h - 19h |
| Dimanche et Jours Fériés | 10h - 12h | |

Pour une bonne entente entre voisins !

For a good understanding between neighbours !

SIVU FOURRIÈRE DE LOT ET GARONNE

Que faire si vous perdez ou trouvez un animal ?

Appelez la fourrière au 0553794672 (ouverture de 9h à 17h) et munissez-vous de son numéro d'identification (tatouage ou puce) et de son descriptif.

Appelez votre mairie.

Vous pouvez aussi voir nos animaux présents sur le site ou nous contacter par

Site : www.chenil-fourriere47.com

DÉFIBRILATEUR

Un défibrillateur a été installé à l'extérieur, accessible à tous, sous le porche du cabinet paramédical.

ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE DU PAYS DE LAUZUN-MIRAMONT

Services au fil des saisons, ménage, repassage, jardinage, petits travaux de bricolage, nettoyage de printemps, déménagement de caves et greniers, etc. **05 53 93 11 16**

DON DU SANG



Il faut prendre rendez-vous sur le site internet : **mon-rdv-don de sang** ou par téléphone au **05 53 77 03 40** pour faciliter le travail des infirmières qui collecte le sang.

Les dons ont lieu à Miramont, salle Victor Hugo, à côté du supermarché ALDI (la collation est composée de viennoiseries, charcuteries, fromages, gâteaux secs, compotes). Pour les personnes qui travaillent, elles peuvent venir donner à midi, un repas leur sera servi après le don, bien sûr gratuitement.

Donner son sang sauve des VIES.

BRULAGE DES DÉCHETS – CONSEILS DE BONNE PRATIQUE

Le principe de loi est que « le brûlage des déchets à l'air libre est interdit ». Néanmoins, s'il est nécessaire de brûler des déchets verts et de paille, il est conseillé de prendre les précautions suivantes :

- Feux éloignés des voies de circulation en raison des problèmes de visibilité occasionnés,
- Feux éloignés des limites séparatives de propriété pour n'occasionner aucune pollution atmosphérique pour le voisinage,
- Respecter une distance d'environ 25 mètres des limites et des voies, et d'environ 10 mètres des lignes aériennes
- Pratiquer hors saisons sèches et périodes de grands vents,
- Pas de pneus, huile de vidange ou gasoil pour activer la combustion,
- Le brûlage doit s'effectuer sous surveillance, et il faut s'assurer que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux et au besoin arroser les cendres.

DÉCHETTERIE

HORAIRES D'ÉTÉ
DU 15/06/2024 JUSQU'AU 15/09/2024 :
DU MARDI AU SAMEDI DE 7H15 À 13H30

85 Impasse Elie Teyssier, 47800 Miramont de Guyenne

Contacts : 05 53 64 12 26 - iris@ccpl47.fr

www.ccpl47.fr/environnement/

Service Environnement :

05 53 94 11 23 - secretariat.environnement@ccpl47.fr

12 rue du Renfort, 47410 LAUZUN, accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Contact Compostage : 06 33 72 84 18

Zone de Réemploi : ancienne déchetterie Miramont de Guyenne, tous les mercredis des semaines impaires de 14h à 18h30.

Vous n'avez plus d'électricité ?

Nous sommes là pour vous aider
24h/24, 7j/7.

Enedis vous répond au
09 726 750 + numéro du département
ou sur
www.enedis.fr/ponne-et-interruption

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

enedis

SERVICES DE SOINS ET AIDE A DOMICILE



pour tous, toute la vie, partout

L'ADMR vise à permettre aux familles et aux personnes de vivre bien chez elles à domicile, de la naissance à la fin de vie. Elle accompagne au quotidien, les familles, les personnes âgées, handicapées et propose des services de ménage, repassage, entretien du linge, préparation et aide au repas, courses, transport accompagné, garde d'enfants à domicile, etc. Vous pouvez nous joindre à l'adresse ci-dessous afin de faciliter les démarches en vue d'une prise en charge financière (APA, CARSAT, MSA ...)

ADMR Saint-Pardoux Lévig nac

1485 rue des Serres, le Bourg 47 800 ST PARDOUX ISAAC

St Pardoux : 05 53 93 68 50

Lévig nac : 05 53 93 53 93

asso.stpardouxlevignac@fedede47.admr.org

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

asso.stpardoux@fedede47.admr.org

SSIAD DES TROIS CANTONS

Services de Soins Infirmiers à Domicile

Il intervient sur prescription médicale auprès :

- des personnes âgées + de 60 ans, malades ou en perte d'autonomie,
- des personnes - de 60 ans handicapées ou atteintes d'une maladie chronique.

Son intervention auprès des personnes âgées a pour objectif :

- de prévenir la perte d'autonomie,
- d'éviter une hospitalisation,
- de faciliter le retour à domicile après une hospitalisation,
- de retarder une entrée dans un établissement d'hébergement.

Ces interventions peuvent être de courte, de moyenne ou de longue durée selon l'état de santé et les besoins du patient.

Le SSIAD peut intervenir 7 jours sur 7 si nécessaire.

Contact : ZA REBEQUET - 47800 ST-PARDOUX-ISAAC

05 53 79 93 35 - ssiad.les3cantons@fedede47.admr.org

PRESENCE VERTE

L'action « Plan Canicule» Présence Verte qui offrait les 3 mois de sécurité pendant l'été gratuitement en faveur des plus fragilisés a pris fin, nous souhaitons vous en faire un retour. Notre soutien a permis cette année d'assurer la protection de 105 personnes. L'action a été appréciée par les personnes isolées et leurs familles durant cette période de fortes chaleurs.

Dans la continuité de cette action, afin de répondre aux difficultés hivernales, nous vous rappelons que notre action **PLAN GRAND FROID débutera au 1^{er} décembre.**

**Présence Verte Guïenne vous renseigne
au 05 53 67 78 00.**

CONCIERGERIE D'ICI :

05.53.67.78.42 – contact@conciergerie-dici.fr

Présence Verte Guïenne vous renseigne au 05 53 67 78 00



L'ASSURANCE MALADIE EN PARTENARIAT AVEC LES FRANCE SERVICES VOUS ACCOMPAGNE

Les points d'accueil de la CPAM

AGEN

2 rue Diderot

- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30

MARMADE

15 rue Docteur Courret

- du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- le mercredi uniquement sur rendez-vous téléphonique

VILLENEUVE SUR LOT

107 av. Jean-Claude Gayrol

- du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- le mercredi uniquement sur rendez-vous téléphonique

Comment contacter un conseiller de la CPAM ?

- sur rendez-vous téléphonique ou physique via le compte ameli
- sur l'espace d'échanges du compte ameli
- au 3046 [service gratuit + prix d'un appel local]



Comment bien s'informer ?

sur le site www.ameli.fr



BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ?

Venez dans votre France services

QUE POUVEZ VOUS FAIRE DANS UNE FRANCE SERVICES ?

- créer et accéder au compte ameli
- télécharger une attestation de droits
- changer vos coordonnées
- commander une carte Vitale
- déclarer un nouveau né
- prendre rendez-vous avec un conseiller

Vie Economique

ACTIVITÉS DIVERSES

- **ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE**

Claire DUBUC

J'accueille, accompagne et écoute avec bienveillance les familles.

Tél. : 06 86 79 48 57

Facebook : Petits Pissenlits

- **LIQUID TRAVELS**

Educateur vinicole, approche ludique, circuit touristique.

Martin VERHOEKS

Tél. : +33 7 88 58 32 61

verhoeks.martin@orange.fr

- **LE MANOIR DU BOUT DU PONT**

Salle de Réception Evènements
Mariage, Wedding and Event Venue
Sophie COLLAS

Tél. : 05 53 83 09 98 ; 06 86 36 08 26

Mail sophie.collas88@gmail.com

Web: www.lemanoirduboutdupont.com

- **MINOU CATS Hôtel pour chats**

Nicky FROST et Andrew CROWE

Minerve

Tél. : 05 53 93 92 44

- **NETAYA, Artisan d'art,
Sculpteur sur bois**

Leandre WILLIG

Tél. : 06 74 00 06 00

netaya.lw@gmail.com

Instagram : [netaya_leowood](#)

Facebook : [netayawoodleo](#)

- **POTERIE**

Sabine CAMPS

Tél. : 06 18 30 01 08

ARTISANS ET ENTREPRISES

- **COIFFURE**

Sophie Blandeyrat

Salon de coiffure itinérant

Tél. : 06 75 94 46 29

- **FRANCK UTILITAIRES E.U.R.L.**

Atelier réparations mécaniques
utilitaires et V.L.

388 Route de la Gare

Tél. : 05 53 64 51 86

- **FROID CLIMATISATION**

cuisine chauffage

Didier SACCHET - EURL A.D.S.

Aux Pesquiers

Tél. : 05 53 83 62 82

- **MAÇONNERIE, CARRELAGE, TOUS
TRAVAUX BÂTIMENT**

Stéphane BOISSET

Sable

Tél. : 06 08 03 32 69 ; 05 53 94 13 19

- **PLOMBERIE, SANITAIRE ET CHAUFFAGE**

Laurent TEYSSIER

Pré du Bourg

Tél. : 05 53 64 91 39

BIEN ÊTRE

- **BAINS DE SONS ET DE GONG &
DANSE RE-CREATIVE**

Babette GAZEAU

Tél. : 06 63 11 78 57

Web : www.babettegazeau.com

- **EDUCATEUR SPORTIF**

David RUBIO

Tél. : 07 68 02 92 09

Paco.coaching@gmail.com

- **EQUI COACHING**

Emilie DERUYFFELAERE

vous accompagne dans votre
cheminement en développement
personnel et gestion émotionnelle
avec l'aide de ses trois chevaux.

255 Route d'Iffour

Tél. : 06 30 86 61 21

Instagram : [@paco.coaching](#)

FERMES ET PRODUCTEURS

- **APICULTEUR**

Bob TRUMAN

565 Route d'Iffour

Tél. : 06 33 65 30 26

Mail : bob.truman47@gmail.com

- **LA FERME DE BOUDIBAY,
production de légumes bio**

Olivier PAYRE

Vente à la ferme le samedi après-midi
171, Impasse de Boudibay

Tél. : 06.63.40.41.51

HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

- **CAMPING DE MOULIN BRULÉ**

M. BIEZENO

Tél. : 06.89.04.07.27

Mail : info@campingmoulinbrule.co.uk

- **GÎTES DE LA NOUVELLE VIE**

Emilie DERUYFFELAERE

Gîtes de 4 et 2 personnes.

255 Route d'Iffour

Tél. : 06 30 86 61 21

- **LES YOURTES D'AGNAC
Hébergement de loisirs**

Andrew CROWE

Minerve

Tél. : 05 53 93 92 44

Mail [andrew\(at\)yourtesdagnac.fr](mailto:andrew(at)yourtesdagnac.fr)

Web : <https://yourtesdagnac.fr>

PÔLE BIEN-ÊTRE

- **ACUPUNCTURE, NATUROPATHIE,
Diététique, Méthode traditionnelle
chinoise**

Sandra DOS SANTOS

Tél. : 06.10.35.86.01

- **OSTEOPATHE**

Lewis POWELL

Tel : 06.04.12.36.60

osteolewis@gmail.com

- **SHIATSU ZEN, SOINS ÉNERGÉTIQUES**

Johanna GENET

Tél. : 06.77.60.44.66

ADRESSES WEB UTILES

- **Commune d'Agnac** : pour y retrouver les informations pratiques, les activités proposées par les diverses associations sur la commune et alentours
www.agnac47.fr

- **Communauté de Communes du Pays de Lauzun**

Toutes les informations du secteur, activités, marchés, tourisme, déchetterie
www.ccpl47.fr

- **Vos droits et vos démarches** : formation, social, papiers, logement, travail, justice, famille :
service-public.fr

- **Les Services de l'Etat à votre service dans vos démarches** : passeport, carte nationale d'identité, carte grise, permis de conduire, Etc. :

La Préfecture du Lot et Garonne
lot-et-garonne.pref.gouv.fr

- **Cadastre** : un service de consultation du Plan Cadastral :
cadastre.gouv.fr

- **Géoportail aquitain de l'urbanisme** :
www.urbanisme.pig

MAISON FRANCE SERVICES

Les agents de la Maison France services de Miramont de Guyenne, 28 boulevard Jules-Ferry, vous accompagnent dans vos démarches administratives au quotidien. Pour plus d'informations rendez-vous sur www.ccpl47.fr ou contactez-les au 07.88.99.95.55.

CONCILIATEUR JUDICIAIRE

Permanences à la MAISON FRANCE SERVICES : Mr Alain PAGES.
le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 14h à 19h.
Prise de RDV au 07 88 99 95 55

NUMÉROS UTILES

POMPIERS 18

GENDARMERIE 17

URGENCE SANTE 15

HÔPITAL MARMANDE
05 53 20 30 40

Jours et heures d'ouverture de la mairie :

Secrétariat

- Lundi de 15 h à 18 h
- Mercredi de 9 à 12 h
- Vendredi de 14 h 30 à 18 h 30

Permanence du maire

- Vendredi, uniquement sur rendez-vous

Tél. : 05 53 83 01 59

Mél. : Mairie-agnac@collectivite47.fr

Site internet : www.Agnac47.fr

Facebook : Agnac